

« La démocratie est jugée parfaite du coup on n'y réfléchit pas »

ENTRETIEN

A propos de son dernier livre et de la leçon inaugurale donnée à Montpellier dans le cadre des Rencontres Pétrarque, le philosophe et linguiste **Jean-Claude Milner** évoque la notion de révolution et son évolution.

L'invitation à la relecture que vous faites de la Révolution française, et à travers elle les autres, s'inscrit dans un présent politique atone. Vous dites vous même n'avoir pas songé un instant à la Révolution, devant votre écran le 11 septembre 2001...

À l'échelle internationale, je ne crois pas qu'on puisse parler d'atonie. La question des formes politiques est posée presque partout. La grande exception, ce sont les pays où la question est supposée résolue. Je pense au lac Atlantique Nord et à l'Europe occidentale. La démocratie élective y est jugée parfaite et même naturelle. Mais du coup on n'y réfléchit pas. Précisément parce qu'elle fait des droits naturels une solution, la Révolution française doit commencer par les poser en problème. Elle contribue du même coup à revivifier la politique.

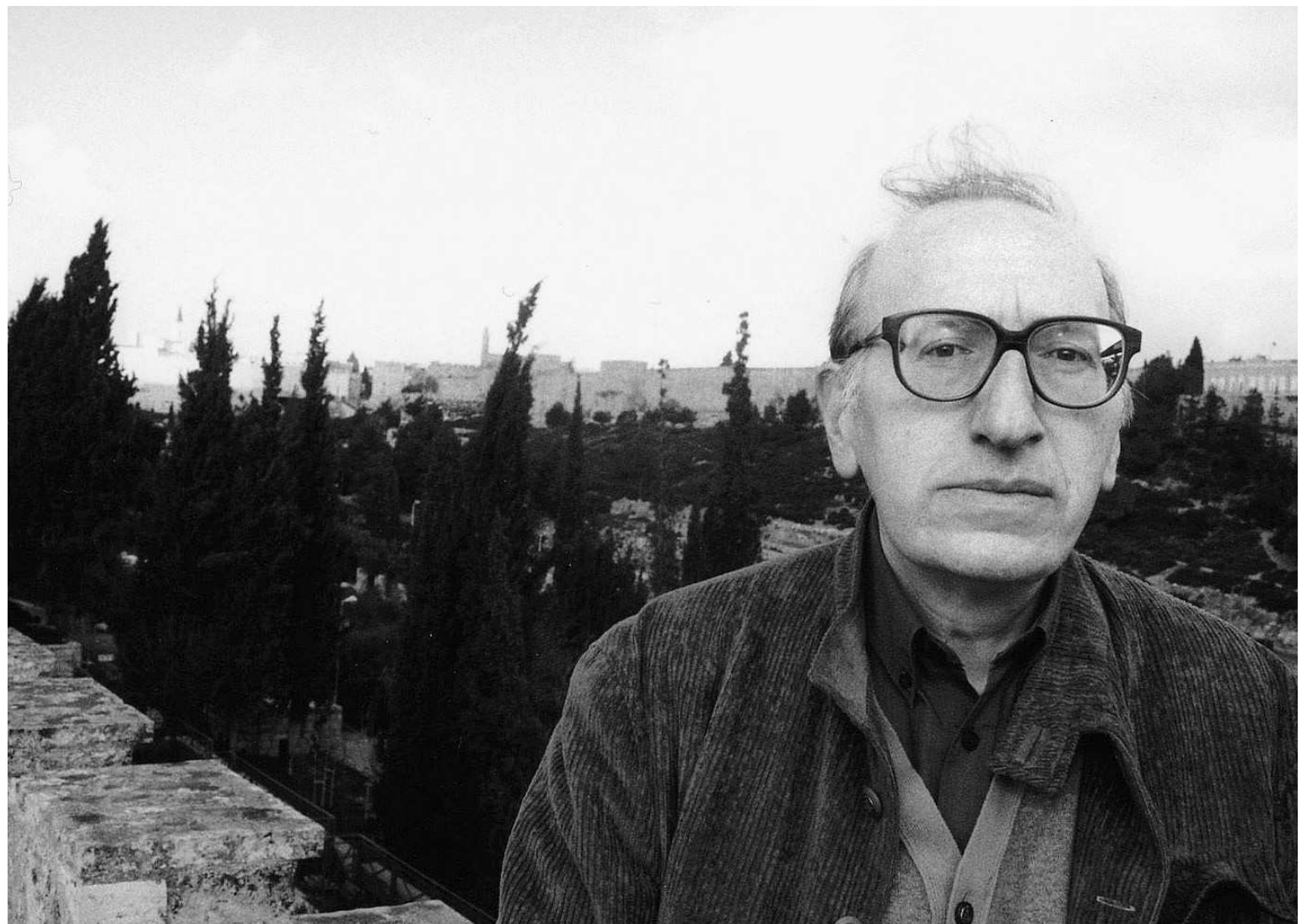
Pourquoi la Révolution française a-t-elle été considérée comme la mère des révolutions ?

On peut considérer que la monarchie française avait construit l'une des plus grandes puissances du monde, sinon la plus grande. En tant que forme politique, elle passait pour la plus solidement établie. Que ce soit justement là que la révolution se soit produite, et notamment l'abolition de la monarchie, ce fut la preuve que la révolution était possible au centre même du pouvoir et non pas aux marges, comme dans le cas des États-Unis ou, au XX^e siècle, de la Russie et de la Chine.

En quoi les droits de l'homme et du citoyen qui fondent la singularité de la Révolution française sont-ils novateurs ?

Je me concentrerai sur un point. L'idée que les hommes naissent libres va contre l'un des dogmes majeurs du christianisme : les hommes naissent esclaves du péché. Rompre principalement avec le christianisme, c'est aller plus loin encore que n'avait fait Luther, rompant avec le catholicisme. Tout le tissu de la réalité sociale se révèle, en un instant, contraire au droit. Mais aujourd'hui, la rupture n'est pas moindre. Croyez-vous que de nos jours, on admette vraiment la liberté innée de chacun ?

Je pourrais commenter de la



Jean-Claude Milner : « Est citoyen celui qui a le droit d'opposer les droits de l'homme à toute décision d'un pouvoir légitime » PHOTO FREDERICBRENNER

même manière les propositions « les hommes demeurent libres », « les hommes naissent égaux en droits » etc. Quant aux droits du citoyen, ils peuvent se ramener à un pouvoir : est citoyen celui qui a le droit d'opposer les droits de l'homme à toute décision d'un pouvoir légitime. Que les droits de l'homme existent, c'est une nouveauté, mais qu'ils soient reconnus comme opposables, c'en est une autre, non moins importante.

La violence qui succède à 1787 en Amérique, n'est pas de même portée, ni de même nature, expliquez-vous, que celle engendrée par la Révolution de 1789. Qu'est-il important de distinguer ici ?

Les événements succédant à 1787, n'ont de sens que par le siècle qui a suivi et qui a vu l'extension desdits États à un sous-continent. Cette histoire est faite de guerres et de massacres. Elle est surtout faite de conquêtes. L'histoire de la Révolution française est plus

courte ; certains l'arrêtent en 1815, d'autres en 1799. Les violences dites révolutionnaires ne naissent pas de la conquête et de l'expansion ; au contraire, elles naissent de la défense du territoire. Qui plus est, elles ne relèvent pas de l'action militaire, mais de l'action politique. La Grande Terreur, en particulier, dépend de la conviction que l'ennemi principal est intérieur à la politique révolutionnaire elle-même.

Concernant les systèmes politiques vous remontez aux théories de Polybe. Quel regard porterait ce penseur grec sur l'avènement du président Macron, auto-proclamé « anti-système » ?

Je pense qu'il relirait l'une de ses sources, l'historien Thucydide, et méditerait sur l'analyse que ce dernier fait du système de Périclès. Athènes était une démocratie, où le pouvoir, par rotation annuelle et tirage au sort, revenait à chaque citoyen ; une magistrature faisait exception : on pouvait être stratège sur la longue durée. Cela permit à Périclès d'établir son régime : une démocratie tempérée par la supériorité intellectuelle, morale,

etc., d'un seul. Polybe ajouterait que la Constitution de 1958 instaure un régime mixte ; elle contient, comme celle des États-Unis, un élément monarchique, tempéré par l'élection et la limitation chronologique du mandat présidentiel. Elle contient aussi un élément aristocratique : le gouvernement-des-meilleurs. Or, qui sont ces meilleurs ? Longtemps, on les a trouvés chez les notables locaux et dans la haute fonction publique. Apparemment, Macron les cherche ailleurs, dans ce qu'il appelle la société civile. Mais on perçoit un déplacement : il n'y a plus de critère objectif du meilleur, mais plutôt un critère circonstanciel : est meilleur celui ou celle que le Président définit comme tel, dans une circonstance donnée.

A Montpellier, lors de votre Leçon inaugurale des Rencontres Pétrarque, vous comparez l'émergence de la société civile au Tiers-États, comment les tenants de ce vaste ensemble peuvent-ils construire leur légitimité, et être associés à la gouvernance ?

La grande découverte que fit la Révolution française, c'est que le Tiers-État n'existait pas. C'était une construction imaginaire. Elle avait joué un rôle essentiel pour

accéder à la gouvernance, mais dès que le but fut atteint, les divisions réelles se firent jour. Après tout l'opposition entre Montagnards et Girondins est interne au Tiers-État. De même, la société civile est une entité imaginaire. Dès que la question de la gouvernance sera posée, des groupes et des individus apparaîtront. Cela commence.

Vous avez aussi évoqué cette possibilité (apanage du XXI^e siècle) de parler de révolution sans contrôle. La révolution numérique, ou la révolution macroniste, telles qu'on les qualifie aujourd'hui, vous paraissent-elles ouvrir des perspectives émancipatrices révolutionnaires ?

L'émancipation résulte de décisions. La révolution numérique modifie les conditions matérielles de la décision, mais elle ne détermine pas la décision. La révolution macroniste, selon moi, repose sur la fluidification des rapports sociaux. Selon le macronisme, cette fluidification constitue par elle-même une émancipation ; je ne le crois pas. Condition nécessaire peut-être, mais sûrement pas suffisante.

Réalisé par Jean-Marie Dinh

● « Relire la Révolution ». Éditions Verdier 16 euros